

Intervention de M. Scarascia Mugnozza, Vice Président de la
Commission des Communautés européennes, à l'occasion de
la session du Comité de l'Environnement réuni au niveau
ministériel

(OCDE - Paris - 13/ novembre 1974)

Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire
Général, Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très vif intérêt que j'ai accueilli, au nom de la Com-
mission des Communautés européennes, l'invitation du Secrétaire Général
à participer à cette session du Comité de l'Environnement réuni au niveau
ministériel. Je voulais, en effet, rendre un hommage chaleureux à l'Orga-
nisation pour la qualité du travail et des études qu'elle a accomplis pen-
dant ces dernières années en matière d'environnement et dire combien la
Commission est heureuse de la collaboration qui a pu s'instaurer entre ses
services et ceux de l'OCDE.

Cette collaboration qui se poursuit avec succès depuis de nombreuses
années s'est vue encore renforcée par l'adoption, l'an dernier, d'un pro-
gramme d'environnement de la Communauté.

x
x x

Partout dans le monde le débat sur la protection de l'environnement
demeure intense et de nombreuses mesures ont pu être prises.

Au niveau de la Communauté, après seulement une année d'application
du programme, nous avons pris, la semaine passée à Bruxelles, d'importan-
tes décisions

.. L'une d'elles est particulièrement importante : elle con-
cerne la recommandation du Conseil aux Etats membres de la Communauté
portant application du principe pollueur-payeur dont nous devons la définition
aux efforts de votre Organisation.

D'autres décisions ont été également prises; elles concernent une directive sur l'élimination des huiles usagées, une résolution sur l'énergie et l'environnement et une directive concernant la qualité des eaux superficielles destinées à la production d'eau potable.]

Madame la Présidente, il est entendu que toutes ces décisions seront mises à la disposition des pays membres de l'OCDE pour leur information.

Au niveau de l'OCDE, de nombreuses recommandations au Gouvernement on pu également être adoptées. Aujourd'hui nous en adopterons d'autres qui me paraissent aussi très importantes. Mais nous sommes réunis également pour donner un nouvel élan et éventuellement des nouvelles orientations aux travaux de l'OCDE en matière d'environnement.

Le Secrétaire Général a affirmé dans sa note du 27 septembre 1974 que le premier objectif d'une politique de l'environnement reste la protection accrue de la santé des êtres humains et il a raison. Mais il a également raison de dire que ceci ne peut suffire, car il ne répond pas à toutes les aspirations des hommes. Il faut, en conséquence, aller au delà de la lutte contre la pollution. L'amélioration qualitative des conditions de vie doit constituer le complément nécessaire à toutes actions qui visent à réduire les pollutions et les nuisances. Cette amélioration se réalise notamment en orientant le développement en fonction d'exigences de qualité.

Il sera aussi nécessaire d'intégrer la politique de l'environnement aux autres politiques telles que les politiques économique, sociale et d'énergie et de faire en sorte qu'il soit davantage tenu compte des aspects de l'environnement dans l'aménagement des structures et du territoire.

Par ailleurs, on assiste à la prise de conscience que les ressources naturelles ne pourront suffire si nous continuons à les utiliser sans compter. Il devient évident aux yeux de chacun que les réserves ne sont pas inépuisables. Il conviendra donc d'examiner dans quelle mesure une consommation annuelle mondiale élevée en ressources non renouvelables entraîne une détérioration de la qualité de l'environnement et dans quelle mesure le recyclage contribue dans certains cas à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

La croissance démographique et l'urbanisation poseront et posent déjà des problèmes aigus aux pouvoirs publics. Le défi urbain, qui sera sans doute plus difficile à relever que celui de la pollution, continuera à être un problème de politique majeure et d'importance croissante dans les dix années à venir. Tous les pays industrialisés découvrent les dangers de l'urbanisation dûs essentiellement à la suprématie absolue des intérêts particuliers et de la spéculation foncière. La logique de la géographie économique traditionnelle exige la concentration des activités et des individus dans des villes toujours plus denses et plus étendues. En dépit des progrès des techniques de prévention, les nuisances urbaines de tout ordre tendent alors globalement à s'accroître en changeant d'ailleurs parfois de nature. Aux pollutions classiques de l'air et de l'eau se substituent ou se superposent, de plus en plus, le bruit, la fatigue, l'encombrement, l'entassement, la privation des bienfaits de la nature et de l'espace. Il faudra, en conséquence, tendre vers une politique d'urbanisation moderne, plus soucieuse de l'environnement.

D'autre part, chaque pays a ses propres problèmes de pollution selon son degré d'industrialisation, sa densité de population, sa géographie, sa climatologie, son hydrographie, etc. Mais dans une même région du monde, les problèmes sont interdépendants d'un pays à l'autre; les vents et les fleuves traversent les continents et ne connaissent pas de frontières. Plusieurs états peuvent être riverains d'un même océan. Cette "pollution sans frontière" est un phénomène quotidien qui pose des problèmes graves et délicats, auxquels la Communauté est particulièrement sensible. Il est

à espérer que les efforts de cette Organisation en matière de pollution transfrontière puissent se poursuivre avec le même élan connu ces derniers temps et avec le même succès.

La lutte pour un environnement meilleur passe essentiellement par la double porte de la recherche et de l'éducation. Au seuil de cette lutte nous réalisons que nombre de mécanismes naturels demeurent inconnus, tandis que des techniques de prévention et de conservation restent encore à inventer. De la sorte, recherche fondamentale et recherche appliquée se trouvent simultanément sollicitées. En outre, l'homme, désormais armé de redoutables outils, est capable individuellement autant que collectivement, d'une destruction rapide du milieu naturel; chacun doit donc avoir une connaissance suffisante de ses lois et savoir se mettre en harmonie avec elles. Seule une éducation à tous les niveaux permettra d'atteindre ce but. Un avenir meilleur repose sur ces deux piliers.

L'OCDE a un rôle important à jouer dans tous ces domaines. En outre, elle devra contribuer à la concertation des politiques nationales d'environnement et continuer à être le lieu privilégié pour l'étude des effets économiques et commerciaux des politiques d'environnement.

Enfin, je voudrais indiquer qu'il est possible que nous rencontrions, tant à l'OCDE qu'aux Communautés, des difficultés dans la réalisation de ces politiques en raison de la crise économique larvée que nous traversons. Il faut en être conscient. Toutefois, il ne faudra pas désespérer.

Nous devons réaffirmer publiquement la volonté de poursuivre nos efforts car ils ont comme objectif final la protection de la santé de l'homme et l'amélioration de son cadre de vie.

De son côté, la Communauté, en poursuivant activement malgré les difficultés rencontrées normalement dans une période de démarrage, la mise en oeuvre de son programme, a conscience de contribuer par la cohésion qui se renforce ainsi entre ses Etats membres à la réalisation des objectifs poursuivis par l'OCDE.